



Genève, le 28 septembre 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Votation du 28 septembre : la population genevoise rejette le tracé de la petite traversée de la rade

Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction du refus par le peuple genevois de l'initiative 152 « pour une traversée de la rade ».

Par ce vote, la population confirme que ce projet d'un coût de plus de 1 milliard de francs n'était pas la solution adéquate pour gérer la croissance future du trafic automobile et diminuer durablement l'engorgement du réseau routier au centre-ville.

Conscient des problèmes de circulation auxquels doivent faire face les habitants du canton et pour répondre aux enjeux de circulation de la région, le Conseil d'Etat privilégie un développement en deux temps des infrastructures autoroutières, qui a été défini dans la stratégie « Mobilités 2030 » :

1. réaliser dès 2020 les travaux prioritaires d'élargissement de l'autoroute de contournement financés intégralement par la Confédération ;
2. garantir la réalisation à l'horizon 2030 d'un bouclage autoroutier avec la grande traversée du lac, entre les autoroutes suisses (Vengeron) et françaises.

La réalisation de l'élargissement de l'autoroute de contournement, qui permettra de supprimer les problèmes de saturation sur cette autoroute, est aujourd'hui garantie grâce à son inscription dans le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales du Conseil fédéral.

Concernant la grande traversée du lac, avec son objectif de créer un véritable périphérique autoroutier, elle soutiendra le développement urbain de la région, réduira la circulation au centre-ville de façon conséquente, et améliorera la qualité de vie des habitants de notre cœur urbain. Pour permettre au parlement genevois de se prononcer, le Conseil d'Etat s'est engagé à trouver des solutions de financement auprès de la Confédération, qui a reconnu en 2013 l'utilité de cet investissement.

Le Conseil d'Etat a relancé dès le printemps dernier les études sur la traversée du lac pour préciser le projet et ses mesures d'accompagnement, décrire le développement urbain et analyser la pertinence d'un financement privé de l'ouvrage.

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.